



Flash Info

www.chevilly.ch
commune@chevilly.ch
021 861 45 40



Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie (DIREN)



Message officiel

Vous êtes propriétaire et disposez d'un chauffage électrique et/ou chauffe-eau électrique?

Dans le cadre du Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur en janvier 2025, tout propriétaire a **le devoir d'annoncer** ses installations de chauffages et/ou chauffe-eau électriques d'ici à **fin juin 2025**. Le devoir d'annonce est une obligation légale.

Grâce aux informations obtenues via le formulaire d'annonce, nous pourrons informer individuellement les propriétaires du dispositif et tenir compte de leur situation individuelle.

Nous remercions les propriétaires concernés pour leur collaboration.

Devoir d'annonce d'ici à fin juin 2025



Toutes les informations et le formulaire d'annonce sont disponibles sur:

vd.ch/chauffage-electrique

Fête nationale du 1er août 2025

La Municipalité et la Jeunesse de Chevilly convient leurs habitants à la traditionnelle fête villageoise pour célébrer le 1er août !

Départ du cortège aux flambeaux :

19h30 dans la cour de la salle communale

Destination : Petite fontaine

Repas : saucisses et salades



Comme chaque année, nous avons besoin de bois pour alimenter le feu. Toutes les personnes qui en auraient à disposition peuvent s'annoncer auprès d'un-e Municipal-e ou du Syndic.

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est impératif de respecter les règles de base et le bon usage des divers feux d'artifice et pétards, et surtout de ne pas les allumer près des zones d'habitation. La Municipalité se réserve le droit d'interdire les feux d'artifice et/ou le feu en cas de sécheresse.

En cas de mauvais temps, la fête aura lieu à la salle villageoise.

trop chaud ?

Surveiller ces signaux d'alerte:

Vertiges, évanouissement
Nausées, vomissements
Fatigue, faiblesse
Maux de tête
Courbatures, crampes
Respiration rapide,
battements cardiaques élevés
Soif extrême
Urine de couleur jaune foncé
etc.

**Si votre état de santé vous inquiète,
appelez votre médecin ou la Centrale
des médecins au 0848 133 133**

Le coup de chaleur est une urgence vitale

Signaux d'alerte:
+ Température corporelle > 40°C
+ État confusionnel, inconscience
+ Peau sèche, absence de transpiration

En cas d'inconscience d'une personne
ou impossibilité à la faire boire:

Appelez le 144 et, en attendant les secours:

Appliquer de l'eau froide sur tout le corps
Éventer la personne autant que possible
Déplacer la personne vers un endroit frais

Direction générale de la santé (DGS VD)

trop chaud ?

INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

**Des solutions
pour vous protéger
en cas de fortes chaleurs**



Plus d'informations sur
vd.ch/chaleur



Tirs militaires obligatoires

Afin d'effectuer vos tirs militaires obligatoires, la Municipalité vous informe que le stand de tir de Moiry accueille volontiers les habitants et tireurs de Chevilly.

Recensement des hirondelles, martinets et chauves-souris

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, la commune lance un projet pour favoriser les hirondelles, martinets et chauves-souris, espèces en déclin. Des inventaires seront réalisés entre juin et septembre par des biologistes, qui pourront observer les bâtiments, parfois même accéder à des propriétés privées.



Participez ! Si vous avez observé des nids d'hirondelles, de martinets ou des gîtes de chauves-souris, signalez-les à l'équipe FauneNatur Sàrl par mail à info@faunenatur.ch, en précisant : l'espèce observée (hirondelle de fenêtre, rustique, martinet noir ou chauve-souris), l'adresse exacte et tout détail utile. Merci pour votre collaboration précieuse commune.

Tous les jeudis de 17h à 19h

Little Cabbage
Grand' Rue 13 à La Sarraz

Travailleur social de proximité – Permanence « point jeunes »

Notre travailleur social de proximité accompagne les jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre de questionnements en lien avec les dépendances, la recherche d'un emploi, la maltraitance ou tout autre sujet qui les interpelle.





vaud
POLICES

PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER



canton de
vaud
Police
cantonale valdoise

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.
Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

ATTENTION - ARNAQUES !

La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !

Plus d'infos : votrepolice.ch

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**

Compostière de Dizy – utilisation

Pour les personnes qui apportent leurs déchets de jardin à la compostière de Dizy, il est **indispensable** de procéder comme suit lors de la pesée du véhicule :

- 1- **nom et prénom (en aucun cas le numéro de plaques)**
- 2- code communal (=28)
- 3- code du produit (affiché à gauche)

Dans la mesure où il s'agit de travaux d'entretien courant, la commune prendra en charge les frais y relatifs. En cas de travaux effectués par des tiers ou en cas de gros réaménagements, veuillez nous en informer.



Prochainement à Chevilly...

- | | |
|---------------------------------|---|
| Mer 18 juin – 18h : | Concert Echo du Mauremont (cour du collège) |
| Ven 20 juin – 17h : | Café des Grenouilles |
| Sam 21 juin – 11h : | Fête villageoise pour les 25 ans de la
salle villageoise |
| Mer 2 juillet – 9h : | Café des Grenouilles |
| Ven 1 ^{er} août | Fête nationale au village |
| Ven 22 août – 17h | Café des Grenouilles (à l'Ancien Abattoir) |
| Sam et dim 23/24 août | MYrun4help |
| Mer 3 sept – 9h : | Café des Grenouilles |
| Ven 26 sept – 17h : | Café des Grenouilles |
| Mer 1 ^{er} oct – 12h : | Repas des aînés |
| Sam 4 oct : | Raisinée |
| Mer 8 oct – 9h : | Café des Grenouilles |
| Ven 31 oct – 17h : | Café des Grenouilles |
| Mer 5 nov – 9h : | Café des Grenouilles |
| Ven 21 nov – 17h : | Café des Grenouilles |
| Mer 3 déc – 9h : | Café des Grenouilles |
| Jeu 4 déc – 20h : | Conseil général |
| Ven 5 déc – 20h : | Soirée contes |
| Sam 13 déc – 10h : | Sapins et apéritif communal |

Règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Le nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025

Il est à disposition sur www.chevilly.ch → onglet "documents - règlements communaux - taxes communales" ou au bureau communal.